

DÉPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 25 Votants : 33</p>	<p>Séance du 2 avril 2025 à 19h00</p> <p>Le Conseil Municipal de la commune de Rive-de-Gier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Vincent BONY, Maire.</p>
<p>Délibération : N° DEL_2025_021</p> <p>OBJET : DELIBERATION PORTANT MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS BUDGETAIRES (DERNIERE MISE A JOUR GENERALE: DELIBERATION DU 22 MAI 2024 - MODIFIEE LE 18 SEPTEMBRE 2024 ET LE 20 NOVEMBRE 2024)</p>	<p>Date de convocation :</p> <p>Étaient présents M. Vincent BONY, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. François TAMBUZZO, Mme Marlène ESTEVEZ, M. Julien CHANELIERE, Mme Céline CLAUDE, M. Ridha GUICHARD, M. Jean POINT, Mme Fatiha BOUZAGHAR, Mme Joséphine CALTAGIRONE, Mme Pascale FOURNIER, Mme Isabelle CHAUVE, M. Laurent GONZALES, M. Christophe TOTEL, Mme Saloi EL OUNI, Mme Leila MECHTAR, Mme Esther BONCORI, Mme Djemila BOUAOUD, Mme Séverine REYNAUD, M. Jean-Pierre GRANATA, M. Jean-Louis FONTBONNE, Mme Anne-Marie GAUDENCIO, Mme Katy BORREGO, M. Damien LEFORT, Mme Fanny LASSABLIERE</p> <p>Ont donné pouvoir Carole TAMBUZZO (pouvoir à Caroline BENOUMELAZ) Thierry ALVAREZ (pouvoir à Jean POINT) Alexandre PETIAUX (pouvoir à François TAMBUZZO) Nasira DEBBAH (pouvoir à Jean-Louis FONTBONNE) Jean-Louis VALENTE (pouvoir à Damien LEFORT) Frédéric MARINELLI (pouvoir à Séverine REYNAUD) Nadia MEBARKI (pouvoir à Jean-Pierre GRANATA) Cendrine BARLET (pouvoir à Fanny LASSABLIERE)</p>
	<p>Secrétaire de séance : M. Julien CHANELIERE</p>

Rappel et référence(s) :

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,
Vu la délibération 2024-041 du 22 mai 2024 portant mise à jour du tableau des emplois budgétaires de la commune et du CCAS (emplois permanents et non permanents) pour 2023
vu la délibération modificative du 18 septembre 2024 du tableau des emplois budgétaires précité
vu la délibération modificative du 20 novembre 2024 du tableau des emplois budgétaires précité
Vu l'avis du comité social territorial du 11 mars 2025

Contenu :

Faisant suite à la réussite au concours d'ATSEM (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles) principal de 2ème classe de 2 agents titulaires du grade d'adjoint d'animation, faisant fonction d'ATSEM au sein des services municipaux depuis plusieurs années, il apparaît pertinent de transformer les emplois budgétaires permanents qu'elles occupent pour les raisons suivantes :

- les agents effectuent déjà des missions d'ATSEM
- la manière de servir de ces 2 agents est conforme aux attentes, ce que cette réussite au concours vient confirmer.

Les modifications sont donc les suivantes, à partir du 1^{er} mai 2025 :

Emplois à supprimer	Emplois à créer
1 poste à temps complet 100% - grade adjoint d'animation	1 poste à temps complet 100% - grade ATSEM ppal de 2ème classe
1 poste à temps non complet 92 % - grade adjoint d'animation	1 poste à temps non complet 92 % - grade ATSEM ppal de 2ème classe

Les 2 agents seront alors nommés stagiaires ATSEM principal de 2ème classe, pendant 12 mois, conformément aux dispositions prévues par le statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles.

Proposition :

Il est proposé d'adopter cette modification des emplois budgétaires, effective à compter du 1^{er} mai 2025.
Les crédits seront affectés au 012 en conséquence.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la présente délibération

Le Maire,
Vice-Président de Saint-Etienne Métropole,
Vincent BONY

Le secrétaire de séance,
Julien CHANELIERE